

La pratique loisir (Animathlon et Rando Triathlon)

La pratique LOISIR a pour finalité de proposer à de nouveaux publics la découverte du Triathlon et des disciplines enchaînées. Ces animations, non compétitives, se veulent avant tout ludiques, très accessibles et conviviales.

On distingue deux types d'organisation :

- L'Animathlon qui consiste en l'enchaînement de plusieurs disciplines sous forme d'ateliers, ou de circuits sur très petits parcours, toujours à vue.
- La Rando Tri (déclinée en Rando Triathlon, Rando Duathlon, Rando Aquathlon, ou Rando Bike and Run) qui se pratique sur des parcours ouverts donc plus longs que l'Animathlon.

Cette formule permet, par exemple, de proposer la découverte de la pratique en groupe pour les néophytes, des entraînements regroupant plusieurs structures (clubs), la reconnaissance libre ou en groupe des parcours d'une compétition ou l'organisation d'une animation en marge d'une compétition sur le parcours déjà sécurisé.

Règles d'organisation

L'animathlon et la Rando Tri répondent aux critères d'organisation suivants :

- Epreuve à caractère **strictement non compétitif**, ne proposant ni classements, ni chronométrage, ni arbitrage.
- La demande d'organisation doit être faite par l'organisateur via l'application fédérale Espace Tri 2.0 au plus tard une semaine avant la date de la manifestation loisir.
- La ligue régionale doit être avertie, afin que l'événement puisse figurer dans le calendrier régional.
- Le code du sport exige la présence d'une personne titulaire à minima du BNSSA, dédiée à l'organisation si l'animathlon comporte une phase aquatique.
- Sans déroger aux règles minimum de sécurité, l'organisateur pourra adapter l'épreuve aux prérogatives de la découverte et la promotion du triathlon.
- Seule la distribution d'un souvenir identique pour chaque participant est autorisée. Le paiement de prix, en nature ou en espèces, est formellement interdit.
- La gratuité d'inscription est recommandée.
- Tout participant devra **valider le Pass Loisir, qui sera transmis, après l'épreuve, par l'organisateur à la ligue régionale.**
- Le port du casque est obligatoire durant la pratique du vélo.
- L'identification du vélo (Numéro) n'est pas obligatoire.

Le respect de ces critères permet de dispenser les participants de présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique.

Tout participant devra signer le Pass Loisir et le transmettre à l'organisateur.

L'organisateur devra ensuite transmettre les Pass Loisir à la ligue régionale avec la fiche bilan animation

Règles spécifiques :

Animathlon

- Les ateliers ou circuits doivent être établis pour proposer une durée d'effort adaptée à l'âge des participants, notamment pour les catégories jeunes.
- Déroulement UNIQUEMENT sur des espaces non ouverts à la circulation motorisée.

Rand Tri

- Il est conseillé d'équiper chaque participant d'un signe distinctif permettant facilement de l'identifier sur les parcours (tee-shirt, chasuble, dossard, ...).
- L'organisateur doit informer les participants du tracé et des types de parcours
- proposés, du mode de protection des carrefours, s'il existe, et de la durée pendant laquelle les parcours sont accessibles.

Mode d'organisation Animation

1 – La demande d'organisation doit être faite par l'organisateur via l'application fédérale Espace Tri

2.0 au plus tard une semaine avant la date de la manifestation loisir.

2- Après autorisation, la ligue vous retourne l'Autorisation de Déroulement d'Animation

3- Après la manifestation, retourner le Pass Loisir collectif à la ligue ainsi que votre bilan d'animation

4- Photo de groupe au départ de l'épreuve à transmettre à la ligue par mail permettant de justifier du nombre de participants.

Liste des documents nécessaire :

[Pass loisir animathlon](#)

[fiche bilan Animation](#)

Les droits d'organisations pour la pratique animation sont gratuits.

Contact régionale :

Jessica DEGAND : Conseillère Technique Ligue (CTL)

Téléphone : 06 63 10 57 59

E-mail : jessica.degand@triathlon-picardie.fr